

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
CHELA'H
SAMEDI 14 JUN 2014
16 SIVAN 5774
AVOT 2

47^e année

37

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Joyeuse Loi !

Voici donc qu'une fois encore nous avons vécu Chavouot, le Don de la Torah. Une fois encore, les mots solennels ont retenti «Je suis l'Éternel ton Dieu...» Puis, après la fête, la vie quotidienne a repris. Ce n'était pas une surprise, on sait que, dans la vision juive, les fêtes sont comme autant d'élan spirituels qui ont pour vocation de conduire à un retour au monde matériel chargé de plus de force et de plus de sens. Pourtant, dire que l'univers a changé parce que nous venons de recevoir une Loi peut sembler bien prétentieux. Certes, l'existence même de la Loi est une notion essentielle, en tant que volonté de Dieu révélée et aussi en tant qu'instrument civilisateur des hommes. Mais cela est-il de nature à soulever un tel enthousiasme ? En un temps où c'est le concept de norme qui est bien souvent remis en cause, ce choix de grandeur de la Loi paraît résonner d'étrange manière.

C'est que la Loi dont il est question ici n'est pas simplement une règle sociale, mise en place pour donner aux hommes un cadre général dont on espère qu'il fera obstacle aux dérives les plus graves et qui, en tout état de cause, évoluera avec les

attentes du moment, flexible contrainte. Cette Loi n'est pas non plus la seule expression d'un idéal inaccessible, comme une vision merveilleuse mais si éloignée des réalités du monde. Elle est d'abord en prise directe sur la vie. Il ne saurait en être autrement. Donnée par le Créateur à Sa création, elle en forme à la fois le contour et la profondeur. Pour cette raison, même si elle définit des règles, celles-ci ne sont pas un carcan mis à la liberté humaine mais bien davantage son chemin privilégié de mise en œuvre. Aussi, elle est d'abord un motif d'allégresse : enfin la vie prend une forme durable qui correspond à sa nature propre.

Retrouver le quotidien après la fête n'est pas ici une sorte de régression qui ne pourrait laisser à celui qui la subit qu'un goût de nostalgie. C'est bien à la concrétisation de cette liberté que nous sommes passés lorsque les célébrations se sont terminées. Et notre chemin se poursuit. Les routes de l'histoire sont parfois longues mais la liberté portée par la Loi de vie nous accompagne. Mieux, sa joie nous entraîne jour après jour. Nous savons que nous ne nous arrêterons pas, Juifs conscients, jusqu'au sommet.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Chela'h Choisir notre mission

Un pilier de notre foi

Le Rambam écrit (*Hil'hot Techouva* 5 :2-3) : «Chaque personne est capable d'être juste comme Moché notre Maître, ou impie comme Yerovam... Personne ne l'oblige, ne prononce à son propos de décret ou ne le dirige dans l'une de ces deux voies. Mais c'est de sa propre initiative et par sa propre pensée qu'il désire... Ce principe constitue un concept fondamental et un pilier (sur lequel repose) la Torah et ses commandements, comme il est écrit : «Voici ! J'ai placé devant toi, en ce jour, la vie (et le bien, la mort et le mal)...» Toutes les autres existences sont gérées par les lois de la nature. L'homme, par contre, a le pouvoir de contrôler sa conduite et d'agir selon sa propre initiative.

Deux types de choix

L'exercice du libre-arbitre réside donc au cœur de notre service divin. Nous avons l'option d'accomplir la volonté de Dieu ou de l'ignorer, à Dieu ne plaise. Notre défi consiste à «choisir la vie», vivre notre vie comme Il désire que nous le fassions. Deux types de choix positifs, en particulier, sont attendus de notre part :

- L'obéissance aux *Mitsvot* de la Torah. Parfois, faire les actes requis ou respecter les interdictions qui nous sont imposées suscite en nous un conflit intérieur car cela va à l'encontre de nos tendances et désirs naturels. Notre liberté de choix nous permet d'annihiler tous les obstacles qui empêchent l'accomplissement de la volonté divine.
- Façonner notre caractère pour nous conformer à la volonté divine, même lorsqu'aucun commandement explicite ne le requiert. Il existe un domaine entier d'activités auquel l'on se réfère comme au *rechout*, «ce qui est permis». On ne nous dit pas

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat CHELA'H

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 21h 36 • Sortie 23h 02

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.31	Marseille	21.01	Nice	20.55
Grenoble	21.07	Montpellier	21.08	Rouen	21.44
Lille	21.42	Nancy	21.20	Strasbourg	21.14
Lyon	21.13	Nantes	21.44	Toulouse	21.18

à partir du dimanche 8 juin 2014

Heure limite du Chema : 09h 48 Pose des Téléphones : 4h 19
Fin Kidouch Levana : jeudi 12 juin jusqu'à 23h 43 mn



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

ce qu'il faut faire ni ce dont nous devons nous abstenir. Ici, l'initiative nous revient. Nous devons aspirer à découvrir la volonté de D.ieu et former notre caractère dans ce sens.

Prendre l'initiative

La tâche de former son propre caractère est une expression plus complète de notre potentiel de libre-arbitre. Quand nous est enjoint un commandement, nous avons l'option de nous y soumettre ou de ne pas le faire. Mais le fait que D.ieu nous en ait donné l'injonction nous incite à l'obéissance. De plus la volonté de D.ieu est explicite, le choix auquel l'homme est confronté est clair.

Mais par contre, quand D.ieu n'a pas donné d'ordre explicite et qu'il revient à l'individu de s'élever et de se raffiner jusqu'à apprécier ce qui est attendu de lui, le défi et le choix sont beaucoup plus abstraits.

Une nouvelle phase

Cette approche du service divin représente une nouvelle dimension que nous livre la Paracha de cette semaine. Elle commence par les mots : *Chela'h Le'ha*, «envoie pour toi...» Rachi explique que le peuple s'était rendu auprès de Moché avec la requête qu'il envoie des éclaireurs explorer la Terre d'Israël et que, Moché ayant transmis cette demande à D.ieu, Il avait répondu : «Cela dépend de toi. Je ne te commande rien. Si tu le désires, envoie-les».

Cet échange représente une nouvelle phase dans la relation de notre peuple avec D.ieu. Auparavant, la Torah avait relaté les commandements que D.ieu avait ordonnés à Moché pour diriger le Peuple Juif. Ici, pour la première fois, D.ieu lui laisse le libre choix.

Construire la résidence de D.ieu

Cette nouvelle approche du service divin, où l'initiative est laissée à l'homme, est associée à l'objectif de la mission des explorateurs : l'entrée de notre peuple en Terre d'Israël. Le but de la vie y est de construire une demeure pour D.ieu, dans les réalités de l'expérience quotidienne. Et cette demeure doit plus particulièrement être édifiée par l'initiative humaine. Car ainsi l'homme transforme sa propre volonté, et sur la base de cette métamorphose intérieure, se met à transformer son environnement. Alors, D.ieu vient résider dans son existence.

Affronter l'échec

Puisque l'on évoque l'initiative humaine, il existe une possibilité d'erreur. Dans notre Paracha, c'est effectivement de cela

qu'il s'agit. A leur retour, les explorateurs semèrent la panique au sein du Peuple Juif, les faisant redouter l'entrée en Israël. Comme l'indique le texte, cependant, cette erreur peut être corrigée par la *Techouva*, un retour sincère à D.ieu. Dans ce contexte également, l'accent est mis sur l'initiative humaine. Car la *Techouva* requiert de la personne qu'elle rassemble ses forces intérieures pour resserrer son lien avec D.ieu. Elle peut même arriver alors à surpasser son précédent niveau. Comme nous l'enseignent nos Sages (*Bra'hot* 34b) : «Les *Tsadikim* (Justes) parfaits ne peuvent se tenir devant un *Baal Techouva* (repentant)».

La possibilité de la *Techouva* existe également même en l'absence de faute. Comme le déclarent également nos Sages : «Machia'h motivera les Justes à se tourner (vers D.ieu) dans la *Techouva*». C'est dire que ce que l'on gagne par la *Techouva* peut être obtenu par des efforts, sans même qu'il y ait eu de faute préalable. Telle est l'expression ultime de la puissance de l'homme : s'engager par sa propre initiative, accomplir son objectif et se tourner vers D.ieu dans le lien transcendant établi par la *Techouva*.

La mission de notre peuple

Le nom de la Paracha, *Chela'h*, fait allusion à ces concepts. *Chela'h* signifie «envoie», indiquant que chaque personne, et dans un sens plus large, le Peuple Juif comme entité, est envoyé. Il quitte son environnement naturel, chargé d'une mission qui permet, à l'individu comme à tout le peuple, d'atteindre une plus grande élévation.

Au sens individuel, il s'agit de la mission de chaque âme, envoyée des royaumes spirituels pour se revêtir d'un corps physique. C'est «une descente pour parvenir à une élévation» car en utilisant des entités matérielles dans des buts spirituels, l'âme atteint un niveau supérieur à celui qu'elle a quitté.

Dans un sens plus large, il s'agit de la mission du Peuple Juif de faire de ce monde une résidence pour D.ieu. «Envoyé» de continent en continent, de pays en pays, notre peuple a œuvré pour atteindre son objectif durant des millénaires, apportant au monde un contenu spirituel, par l'observance de la Torah et des Mitsvot. Aujourd'hui, nous nous tenons au seuil de la Rédemption, à quelques instants de la fin de notre tâche qui se traduira par la venue de Machia'h.

Nous mériterons alors l'accomplissement complet de la promesse de notre Paracha: «Je les mènerai (là) et ils connaîtront la terre». Que cela ait lieu dans l'immédiat !

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 8 juin – 10 Sivan

Mitsva positive n° 22: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller sur le Sanctuaire et d'y monter la garde chaque nuit, tout au long de la nuit, afin de glorifier, d'exalter et de louer l'Éternel.

Mitsva négative n° 67: C'est l'interdiction qui nous a été faite de négliger la garde autour du Sanctuaire, laquelle doit être montée toute la nuit.

Mitsva positive n° 35: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire fabriquer de l'huile selon une certaine composition, en vue de l'onction de chaque Grand Prêtre qui peut être nommé.

Mitsva négative n° 83: Il nous est interdit de fabriquer de l'huile semblable à l'huile d'onction.

Mitsva négative n° 84: C'est l'interdiction d'indire avec l'huile d'onction fabriquée par Moïse toute autre personne que les Grands Prêtres et les rois.

• Lundi 9 juin – 11 Sivan

Mitsva négative n° 85: C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer un encens semblable à celui en usage dans le Sanctuaire, c'est-à-dire contenant des ingrédients mélangés dans les mêmes proportions avec l'intention de les brûler.

Mitsva négative n° 82: Il nous est interdit d'offrir quelque sacrifice que ce soit sur l'autel d'or du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 34 : Il s'agit du commandement ordonné aux prêtres de porter l'Arche sur leurs épaules lorsqu'ils veulent la transporter d'un endroit à l'autre.

Mitsva négative n° 86: Il nous est interdit de retirer les barres engagées dans les anneaux de l'Arche Sainte.

• Mardi 10 juin – 12 Sivan

Mitsva positive n° 23 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné uniquement aux Lévites d'assurer dans le Temple certaines tâches comme celle de fermer les portes et de chanter les cantiques pendant l'offrande des sacrifices.

Mitsva négative n° 72: Il est interdit aux Lévites d'accomplir le service spécifique aux prêtres et inversement.

Mitsva positive n° 32 : Ce commandement nous enjoint de glorifier les descendants d'Aaron, de les honorer, de les révéler et de leur conférer beaucoup d'honneur et de sainteté.

Mitsva positive n° 36 : Il s'agit du commandement selon lequel les prêtres doivent officier par roulement.

• Mercredi 11 juin – 13 Sivan

Mitsva positive n° 33 : Il s'agit du commandement qui incombe aux prêtres de revêtir des habits spéciaux par leur beauté avant qu'ils n'effectuent leur service dans le Temple.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

J'ai été élevé dans un milieu libéral, dans une famille qui connaissait Pessa'h, qui connaissait Yom Kippour mais rien d'autre sur le judaïsme. Et comme j'ai grandi dans les années 60, durant l'engouement psychédélique, j'étais un produit de cette contre-culture. Comme nombre de mes camarades de cette époque, j'étais attiré par les philosophies orientales : plus elles étaient ésotériques, plus elles me plaisaient.

A un moment donné, j'adhérai à la Société Vedanta, une secte issue de l'hindouisme. Selon sa philosophie, n'importe qui pouvait être l'homme sage de sa génération. Et quand je décidai d'accrocher un portrait sur le mur de ma chambre, devinez qui je choisis ? Le chef du christianisme, si vous arrivez à comprendre jusqu'où je m'étais fourvoyé.

Mais alors, il m'arriva quelque chose qui devait bouleverser ma vie. Alors que j'étudiais à l'université, je partis en randonnée avec des camarades dans le New Hampshire et, avec un ami, nous nous sommes perdus. Nous avons passé quatre jours dans le blizzard avant d'être secourus : je m'en sortis avec des gelures qui me forcèrent à rester au lit.

Quand mes parents vinrent me chercher pour me ramener à la maison, mon père aperçut le portrait accroché au mur et poussa un cri. Il réalisa alors mon degré d'assimilation et décida : « Nous devrions peut-être t'emmener à la synagogue ! ». Mais je savais que ce n'était pas la réaction et la réponse qui me convenaient.

Durant ma convalescence, je lus un livre intitulé « Neuf Mystiques et demi : la Kabbala aujourd'hui ». L'auteur, le rabbin (libéral) Herbert Weiner y décrivait le mouvement 'hassidique : j'en avais le souffle coupé. Je n'avais jamais associé le judaïsme avec une quelconque spiritualité et là, j'apprenais qu'il signifiait une richesse de pensée dont j'ignorais l'existence et la profondeur. Cela m'amena à assister à une conférence de Rav Avraham

Shemtov du Centre Loubavitch de Philadelphie et j'en fus bouleversé intérieurement. Celui-ci réussit à me convaincre de participer à un week-end pour étudiants juifs et j'en fus fortement impressionné. Mais l'expérience qui changea vraiment ma vie fut ma rencontre avec le Rabbi de Loubavitch à un Farbrenguen (réunion 'hassidique). Je me souvins avoir observé ces milliers de 'Hassidim et pensai : « C'est extraordinaire ! Et cela se produit chaque semaine ? ». Puis on me poussa à l'avant et je me retrouvai face à face avec le Rabbi. Il me souhaita « Lé'haïm » en me regardant intensément et ce regard... Comment expliquer... J'ai entendu dire qu'une personne qui retourne à la Torah ressemble à quelqu'un qui marche dans l'obscurité quand, soudain, une porte s'ouvre devant lui et, dans cette pièce, il découvre un trésor. Ce fut le Rabbi qui ouvrit cette porte pour moi et qui, par son regard, changea toute ma vie. Ce regard eut un effet domino qui se prolonge jusqu'à ce jour sur mes enfants et mes petits-enfants, dans toute ma famille si 'hassidique alors que j'étais à l'époque si éloigné de toute tradition.

La route ne fut pas vraiment directe ; c'est à la Yechiva University que je rencontrai celle qui devint mon épouse. Nous nous sommes fiancés en 1976 et nous avons sollicité une entrevue avec le Rabbi. Effectivement, quand nous sommes arrivés sur place au 770 Eastern Parkway, de nombreuses personnes attendaient leur tour. On me conseilla de n'écrire sur un papier que mon nom et celui de ma mère : le Rabbi nous bénirait et c'était tout. C'est donc ce que je fis mais, sur un autre papier, j'écrivis les questions qui me taraudaient, en espérant qu'au cours de l'entrevue, je pourrais laisser ce papier sur la table du Rabbi. Mais ce n'est pas ainsi que cela se passa : quand j'entraï, le Rabbi – de lui-même – me demanda : « Avez-vous des questions ? ». Je répondis que j'en avais deux ; la première

Vous avez dit spiritualité ?

était : la marijuana est-elle un moyen correct de parvenir à une conscience religieuse ? Et la seconde : mon ancien style de vie représentait pour ma future épouse le summum de ses plus terribles cauchemars : comment pourrions-nous atteindre une certaine compatibilité ?

Le Rabbi demanda : « Ce sont vos seules questions ? ». Et je répondis oui. Alors il sourit – et ce sourire illumina la pièce. Il continua : « Alors vous formerez un couple très heureux ! ».

Je poussai un soupir de soulagement. Puis il répondit : la marijuana est une substance qui vous donne une fausse sensation de quelque chose. Mais une fois l'expérience originale passée, quand vous essayez de la saisir et de la définir, cette sensation vous échappe et retourne dans le domaine de l'illusion. Ceci, parce qu'elle ne vient pas de l'intérieur, elle vient de l'extérieur. C'est pourquoi ce n'est pas un moyen légitime de parvenir à une sensation religieuse.

Quant à la question de compatibilité, il expliqua que mon épouse et moi-même devions avoir un but commun. Nous devions nous renforcer mutuellement dans le domaine de la Torah et des Mitsvot. Pour cela, nous devions étudier ensemble : il suggéra que nous étudions le *Kitsour Choul'hane Arou'h* (Code de lois juives) en anglais. Si nous nous engageons dans ce but commun de nous fortifier mutuellement, nous serions capables de transmettre notre idéal à nos enfants.

Telles furent les réponses du Rabbi à mes questions. Il nous bénit pour réussir en cela et ses bénédictions se sont réalisées à 100 %.

Shmuel Abramson – Monsey – JEM
Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

La victoire de la vérité

La Michna (Baba Metsia 1:8) enseigne : dans le cas où deux personnes réclament la propriété d'un bien et que le tribunal n'est pas en mesure de trancher, « l'objet restera en dépôt (auprès du tribunal) jusqu'à ce que vienne Elihaou (le prophète Elie annonciateur de la venue du Machia'h). »

Il arriva qu'un 'hassid, qui enseignait aux enfants, leur apprit cette Michna. Un des élèves demanda alors : « Mais Eliahou, cela ne fait qu'un seul témoin, et on ne tranche pas un différent avec un témoin unique ?! »

Le professeur répondit : « Quand le prophète Elie viendra, la vérité éclairera dans le monde et celui qui, aujourd'hui, a des prétentions mensongères, celui-là même criera que c'est l'autre partie qui a raison. »

(D'après les notes de Rav Yo'hanan Gordon) H.N.

Rentrée scolaire 2014

N'hésitez pas, vous aussi inscrivez vos enfants aux

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Ecole maternelle : 01 44 52 72 52

Ecole primaire de filles : 01 44 52 72 53

Collège lycée de filles : 01 44 52 72 54

Ecole collège et lycée de garçons : 01 40 30 56 59

LE COIN DE LA HALA'HA

Comment se prépare-t-on à un voyage ?

Avant de partir en voyage, il est nécessaire de se munir de *Tseda Ladéré'h*, de provisions pour la route et pour le séjour – si on n'est pas sûr de trouver des aliments cachères à l'arrivée. Même si la compagnie d'aviation s'engage à fournir des repas cachères, il est nécessaire d'emporter à manger et à boire pour le voyage car il n'est pas rare que se produise un «oubli» ou que le voyage soit plus long que prévu. Il est aussi conseillé d'emporter un *Kéli*, un récipient grâce auquel on pourra se laver les mains rituellement avant de manger du pain.

Tseda Ladéré'h, ce sont aussi les provisions «spirituelles» : ainsi on emportera ses Téfilines et son Talit et on ne comptera pas sur ceux des autres. D'ailleurs, on garde Talit et surtout Téfilines avec soi dans l'avion et on ne les met pas dans les valises qui seront dans la soute à bagages, de crainte de perdre les valises. Le Rabbi recommandait d'introduire d'abord le Talit et les Téfilines dans les bagages et, éventuellement, de les en sortir pour les mettre dans un autre sac mais c'est par eux qu'il faut commencer. Dans le sac qu'on gardera avec soi en permanence, on mettra (de façon respectueuse) des livres de prières, des Psaumes, des livres d'étude de la Torah, une boîte de *Tsedaka* (charité) : tous ces objets représentent une protection et une garantie de succès (et devraient d'ailleurs toujours être disponibles dans une voiture). On emportera également des brochures de Torah et des Guides pour les Mitsvot qu'on pourra distribuer en cours de route à des Juifs désireux d'en apprendre davantage.

On a la coutume de donner de l'argent à celui qui part en voyage afin qu'il le donne à une cause charitable quand il arrive : ainsi il est considéré comme *Chalia'h Mitsva*, un émissaire à qui rien de fâcheux ne devrait arriver. Il est recommandé de donner la *Tsedaka* avant de partir.

(à suivre)

F.L. (d'après Rav Shmuel Bistritzky – *Hamitsvaïm*)

BUREAU & PROFIL

Aménagement d'espaces de travail

www.bureau-profil.fr



9, rue de Marseille - 75010 Paris Tél : 01 43 73 10 10 Fax : 01 43 73 10 20

Carrosserie Peinture Mécanique

- ✓ Rachat de véhicules dans l'état
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur



14 véhicules de courtoisie

Franchise offerte (voir conditions au garage)

- Demander Shmouel -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42
directauto@orange.fr
www.garage-direct-auto.com

ESHEL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit
75019 Paris

01 42 45 36 47

MISSADA

spécialités chinoises

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

45, rue Laugier - 75017 Paris
Tél : 01 46 22 11 77



LAMYLITERIE

FABRICANT VENTE DIRECTE
DEPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECIA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS



Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

Système d'assemblage exclusif

Jusqu'à 50% moins cher, que leurs équivalents griffés



Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

KESHERFORMATION

LE LIEN POUR VOTRE AVENIR

POUR LES FILLES

CHOISISSEZ UN METIER D'AVENIR !
KESHER FORMATION
FORME AVEC SUCCES
LES PROFESSIONNELS
DE LA PETITE ENFANCE

Cap Petite Enfance,
Auxiliaire de Puéricultrice,
Éducatrice jeunes enfants

Vous avez entre 16 et 26 ans, adultes ou demandeurs d'emplois
KESHER FORMATION
vous propose des solutions adaptées à votre profil
INITIAL - ALTERNANCE - VAE - CADRE RELIGIEUX

Découvrez toutes nos formations sur
www.kesher-formation.com
ou au 01.77.37.38.00
info@kesher-formation.com

Votre événement
notre univers...

m&m prestige

Agence de décoration
pour tous types d'événements

Contact :
09 52 346 449 / 06 09 90 98 44
www.mm-prestige.fr

COMPLEXE SCOLAIRE PARDESS HANNA

CRECHE - GAN - PRIMAIRE



Programme conforme à l'Education Nationale
Sport - Musique - Danse - Cantine soignée
Transport sur Boulogne, Massy et Paris 15

32 rue Victor Basch
01 42 31 02 15

M^e Mairie de Montrouge - Bus 126 - 128 - 323

VERIF-ELEC COFELY INEO

COMMERCIAUX INDÉPENDANTS
ou CDI h/f

BtoB
LED - Climatisation - Condensateur

Marché en plein Boom !
(Tarif Bleu - Jaune - Vert)

Formation assurée
Fourniture de RDV qualifié

legrand THOMSON
Lighting

Contactez-nous
Directeur commercial : Jonathan
09 800 800 55
06 03 69 52 29

MERGUI'SHOWROOM

JOAILLER - DIAMANTAIRE

Création de bijoux sur mesure
Transformation, soudure, rhodiage

40 à 60%
moins chers qu'en bijouterie

116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Achat Or

Bijoux - Pièces - Débris - Lingot

Du Lundi au Vendredi De 9h30 à 18h30 • Dimanche • Sur Rdv

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Dans ISF, il y a aussi... SOLIDARITE !

L'année 2014 offre encore la possibilité de
réduire de 75% l'Impôt Sur la Fortune
par un don aux fondations reconnues d'utilité publique,
notamment...

En nous remettant, avant le 16 juin 2014

un don en chèque libellé à :

FJF - FONDATION HAYA MOUCHKA

Ou en versant votre don en ligne – reçu cerfa immédiat sur votre mail –
à l'adresse : hayamouchka.fondationjudaisme.org
vous contribuerez encore à l'avenir de la communauté et à son développement !

Choisir de réduire votre ISF en favorisant l'action du BETH LOUBAVITCH,

c'est affecter vous-même votre don à une institution dynamique, solidaire et authentique

Le Beth Loubavitch a réalisé en Ile-de-France:

- Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth Haya Mouchka
- Des Institutions Scolaires pour 2500 élèves
- 400 berceaux de crèche
- 120 délégués locaux
- 60 centres communautaires
- 15 Mikvaot
- 45 centres aérés Gan Israël
- 30 centres de Talmud Torah
- 1150 cours hebdomadaires pour 12000 participants
- 2 séminaires d'études européens

ainsi que : • 180 000 guides à l'occasion des grandes fêtes juives

• 35 000 exemplaires de la Sidra de la Semaine

• 60 000 michloah manot distribués et 2000 lectures de la Méguila à Pourim

• 25 000 kits distribués pour Hanouccah

• Programmes de cantines cachères

et aussi des éditions, visites aux malades, contacts réguliers avec les communautés isolées, aides aux familles en difficulté, clubs du 3^e âge et chabbats pleins pour étudiants et lycéens, accompagnement et intégration des enfants différents...

Soutenez cette action d'envergure en versant tout ou partie de votre ISF à :
FONDATION HAYA MOUCHKA : 8 rue Lamartine - 75009 Paris
sous l'égide de la **FONDATION DU JUDAISME FRANÇAIS**

Un reçu fiscal vous sera adressé sous 48 heures.

N'hésitez pas à nous appeler au **01 44 52 72 96**

ou à nous contacter à l'adresse : isf2014bl@gmail.com

La Fondation Haya Mouchka est dédiée à la mémoire de **Batia Bat Harav Bentsion** afin de promouvoir, soutenir, développer toute action éducative ou sociale par le financement de projets liés à la construction ou le fonctionnement d'institutions éducatives, le développement de crèches, d'œuvres sociales d'aide aux plus démunis, aux personnes âgées et aux handicapés, l'octroi de bourses scolaires ou d'études supérieures.

Un mois d'été inoubliable avec les CENTRES AÉRÉS GAN ISRAËL du 7 au 25 JUILLET 2014

Paris 7° - 15°	Yossi Mergui	06 22 03 33 07
Paris 12°	Yossef Martinez	06 61 10 62 10
Paris 13°	Elie Assouline	06 21 72 67 74
Paris 17°	Mme Elm kies	06 24 08 35 89
Asnières	Mme Guershovitz	06 87 69 92 91
Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41
Bondy	Mordehai Benaftali	06 08 02 48 06
Bonneuil	Yossi Altabé	06 65 73 41 30
Boulogne	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
Cergy Pontoise	Mendi Dawidovitch	06 10 25 15 28
Clichy la Garenne	Elie Uzan	06 60 49 67 51
Epinay	Yossef Abrahami	06 11 42 15 33
Fontenay/Bois	Mme Lasry	06 64 21 59 68
Les Lilas	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
Meaux	Hanan Fraenkel	06 64 66 93 74
Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
Neuilly/Seine	Mme Benkemoun	06 43 72 64 25
S. Brice	Chalom Amram	06 61 99 59 74
Yerres	Eliahou Attal	06 87 51 66 27

LE CENTRE DE VACANCES DU GAN ISRAËL 5774!

Maison familiale et rurale de Messac (35840)
du 7 au 21 juillet 2014
pour filles de 9 à 14 ans

Au programme : travaux manuels, sorties,
parcs d'attraction, des veillées inoubliables !

Prix (tout compris) : **690 euros**

Encadrement par animatrices diplômées
agréé jeunesse et sports et caf

Renseignements et inscriptions :

Mme Bitton : 06 25 05 49 01

JEUNESSE LUBAVITCH TOULOUSE

organise 2 Centres de Vacances
du 3 au 20 août 2014

31^{ème} année !

PARDESS HANNAH

Filles 8-12 ans
Adolescentes 13-16 ans
à S. Lary-Pla d'Adet
Hautes Pyrénées Chalet de Bègles

PAF

900 €
(voyage compris)

PARDESS MAMACH

Garçons 8-13 ans
à Bordères Louron
Hautes Pyrénées

Ambiance juive, 'hassidique' !

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Bons de vacances sous réserve d'acceptation - Possibilités de bourses et d'aides.

Renseignements et inscriptions : **05 61 21 27 87**

pardess30@gmail.com

17 rue Alsace-Lorraine 31000 TOULOUSE Tél. 05.61.21.27.87 - Fax. 05.61.62.86.79

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE

à retourner au Beth Loubavitch
8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Ci-joint mon règlement d'un montant de :

30€ pour l'année 35€ pour l'U.E.

50€ abonnement de soutien

Pensez
à faire vérifier
vos **Téfilines**
et **Mezouzot**

Un Sofer
est à votre disposition
au Beth Loubavitch
8 rue Lamartine
75009 Paris (M° Cadet)
Tél: **01 45 26 87 60**

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative n° 88: C'est l'interdiction qui nous est faite de déchirer l'ourlet de la robe du Grand Prêtre.

Mitsva négative n° 87: Il est interdit de séparer le pectoral de l'éphod.

Mitsva négative n° 73: Il est interdit d'entrer au Sanctuaire ou de rendre une décision ayant trait à une loi quelconque de la Torah, en état d'ébriété.

Mitsva négative n° 163: Il est interdit aux prêtres de pénétrer dans le Sanctuaire avec des cheveux non-taillés, comme le font les personnes en deuil qui ne se coiffent pas.

Mitsva négative n° 164: C'est l'interdiction faite aux prêtres d'entrer au Sanctuaire revêtus de vêtements déchirés.

Jeudi 12 juin - 14 Sivan

Mitsva négative n° 68: Il est interdit au Grand Prêtre d'entrer à tout moment dans le Sanctuaire, vu le respect dû à ce dernier et la crainte devant la présence divine.

Mitsva négative n° 165: C'est l'interdiction faite au prêtre de quitter le Temple pendant leur service.

Mitsva positive n° 31 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de faire sortir les personnes impures du Sanctuaire.

Mitsva négative n° 77: C'est l'interdiction faite à toute personne impure de pénétrer au Sanctuaire dont l'équivalent pour les générations futures est tout le parvis à l'intérieur de la porte de Nicanor qui constitue l'entrée de Ezrat Israël.

Mitsva négative n° 78: C'est l'interdiction qui a été faite à toute personne impure de pénétrer dans le camp des lévites, dont l'équivalent pour les générations ultérieures est le Mont du Temple.

• Vendredi 13 juin - 15 Sivan

Mitsva négative n° 75: C'est l'interdiction à un prêtre impur de faire son service au Temple tant qu'il est impur

Mitsva négative n° 76: C'est l'interdiction faite à un prêtre "Tevoul Yom" de faire le service, bien qu'il soit déjà pur jusqu'à ce que le soleil se soit couché.

Mitsva positive n° 24: Ce commandement ordonné uniquement aux prêtres, leur enjoint de se laver les mains et les pieds chaque fois qu'ils doivent pénétrer dans la salle du sanctuaire pour officier.

Mitsva négative n° 69: Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de pénétrer dans une partie quelconque du sanctuaire, c'est-à-dire là où se trouve l'autel, ni entre le portail et l'autel, ni vers le portail lui-même, ni dans le sanctuaire au sens propre du terme.

Mitsva négative n° 70: Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de faire son service.

Mitsva négative n° 71: Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité passagère de faire son service aussi longtemps que subsiste cette infirmité.

• Samedi 14 juin - 16 Sivan

Mitsva négative n° 74: Il est interdit à tout profane (toute personne qui n'est pas un descendant d'Aharon) de faire le service au Temple.

Mitsva positive n° 61 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de n'apporter à l'Eternel que des offrandes parfaites en leur genre, exemptes de tous défauts.

Mitsva négative n° 91: C'est l'interdiction qui nous est faite de consacrer un animal présentant un défaut sur l'autel.

Mitsva négative n° 92: C'est l'interdiction qui nous est faite d'égorger, en vue du sacrifice, des bêtes présentant un défaut.

Mitsva négative n° 93: C'est l'interdiction qui nous est faite d'asperger sur l'autel avec le sang de bêtes présentant un défaut.